

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 08 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 8<sup>ème</sup> jour du mois d'octobre à 10 heures, les membres du conseil municipal, convoqués en session extraordinaire, se sont réunis à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Loïc BROUSSEY.

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

M. Loïc BROUSSEY, M. Jean CAILLET, M. Christophe CAURIER, Morgane GUÉGUEN, Mme Annick GUÉRAULT, M. Pascal MAUGAIS, M. François PALUSSIÈRE, M. David POMMIER.

**Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :**

Mme Christelle DURU, Mme Magali GRUDE, Mme Sonia LOISEAU, Mme Chantal PHELIPOT, Mme Rachelle TORCHY, M. Laurent THEBAUD

M. Christophe CAURIER a été élu secrétaire de séance.

**Décisions du Maire**

**Délibération n° 2022-10-01 : Décision modificative de crédit n° 1**

Le Maire expose au Conseil Municipal que des avenants liés à la rénovation de la salle des fêtes restent en cours. Le chapitre 104 n'ayant plus suffisamment de crédits disponibles pour faire face à ces dépenses supplémentaires, Monsieur le Maire propose donc de procéder au transfert de crédits entre le chapitre 102 et le chapitre 104.

Section	Chapitre	Compte	Recette	Dépense
Investissement	102	2151		- 40 000 €
Investissement	104	231		+ 40 000 €
	Total DM n° 1		0,00 €	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'autoriser M. le Maire à procéder au transfert de crédits en date du 08 octobre 2022.

**(Résultat du vote : Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)**

Séance levée à 10 h 15

Secrétaire de séance



Le Maire

Loïc BROUSSEY

